

FOIRE AUX QUESTIONS

1- Combien ça va coûter?

Selon l'étude d'avant-projet réalisée par WSP, déposée à la direction des infrastructures du Ministère des Affaires municipales (MAMOT), le coût estimé est de 9 710 759.53\$

2- Pourquoi utiliser ce système de traitement?

Deux types de système de traitement des eaux usées ont été analysés par WSP et compte tenu des coûts d'implantation, de l'entretien et du programme de financement du gouvernement la direction des infrastructures du Ministère des Affaires municipales (MAMOT) a approuvé le système d'étangs aérés pour le traitement des eaux usées.

3- Pourquoi mettre les étangs aérés à l'endroit identifié?

Plusieurs scénarios de localisation des étangs aérés ont été analysés par CEGERTEC, GENIVAR et WSP au fil des ans (au coin des routes, face au pont du milieu, derrière l'édifice municipal et sur le terrain face au camping municipal), mais les critères d'implantation (espace nécessaire, vents dominants), les critères de financement et de subvention du projet (critères du gouvernement, coûts des infrastructures, utilisation des réseaux existants, acquisition de terrains et entretien du système de traitement et du réseau par la suite)ont identifié le secteur face au camping municipal comme étant celui qui répondait le mieux à l'ensemble des exigences.

4- Y avait-il d'autres options au niveau de la localisation des étangs?

Comme nous le mentionnions, plusieurs sites ont été analysé :

- Coin des routes, à l'est de des Coteaux et au sud de la 170 (problème au niveau de la nappe phréatique, coûts plus élevés pour reliés les deux systèmes actuels et coûts élevés pour l'entretiendes stations de pompages par la suite)
- Face au pont du milieu (type de zonage qui demande l'autorisation de la CPTAQ et augmente les délais de réalisation des travaux, coûts plus élevés pour reliés les deux systèmes actuels et coûts élevés pour l'entretien des stations de pompages par la suite)
- À l'arrière de l'édifice municipal (problème des vents dominants, proximité de la rivière Saint-Jean, coûts plus élevés)

5- Qui va payer les travaux et l'entretien?

Pour les travaux, le gouvernement Québec assume une proportion pouvant aller jusqu'à 95% des coûts etlerestant non subventionné sera assumé par les utilisateurs du réseau en grande partie. En ce qui a trait à l'entretien du réseau, celui-ci sera au frais des utilisateursbranchés sur le réseau.

6- Pourquoi réaliser les travaux avant 2020?

Le ministère de l'environnement a établi au 31 décembre 2020 la mise aux normes des réseaux d'égout sans traitement comme date butoir.

7- Qui finance le projet?

Il est possible par le programme PRIMEAU du Ministère des Affaires municipales (MAMOT) d'obtenir une subvention allant jusqu'à 95% du coût du projet.

8- Depuis quand la municipalité travaille sur ce projet?

Les premiers scénarios ont été travaillés autour de 1991, puis repris après les travaux du déluge. En 2006 un premier projet a été déposé au Ministère des Affaires municipales (MAMOT).

9- Quels sont les ministères impliqués dans ce dossier?

Trois ministères du gouvernement du Québec sont impliqués dans le dossier, soit le Ministère de l'environnement, le Ministère des Transports et le Ministère des Affaires municipales (principal interlocuteur au niveau du gouvernement).